



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02095

Numéro SIREN : 480 260 322

Nom ou dénomination : 100% URGENCE

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2017 sous le numéro de dépôt 870

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

100% URGENCE
114 rue Jean Jaurès
59650 Villeneuve d'Ascq

RECEPISSE DE DÉPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : 100% URGENCE

Numéro RCS : 480 260 322

Numéro Gestion : 2011B02095

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse: 114 rue Jean Jaurès
59650 Villeneuve d'Ascq

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2015

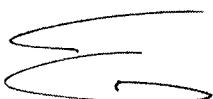
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 19/01/2017

Sous le numéro : 870

Délivré à Lille Métropole le 25 janvier 2017

Le Greffier,



1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

175870

Désignation de l'entreprise : 100 8 URGENCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois :		1 2	
Adresse de l'entreprise : 114 RUE JEAN JAURES		59491 VILLENEUVE D'ASCOQ		Durée de l'exercice précédent :	
Numéro SIRET : 4 8 0 2 6 0 3 2 2 0 0 0 3 1				Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le : 3 1 1 2 3 9 1 5	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
					3
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	30 000	AG	30 000
	Fonds commercial (I)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 300	AS	659
	Autres immobilisations corporelles	AT	780	AU	780
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	1 216	CV	1 216
	Crédit à rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	1 468	BI	1 468
	TOTAL (II)		34 764	BK	1 439
					33 325
ACTIF CIRCONNAIT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	77 936	BY	13 886
	Autres créances (3)	BZ	45 108	CA	45 108
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE	
CRÉANCES	Disponibilités	CF	28 530	CG	28 530
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	617	CI	617
	TOTAL (III)		152 191	CK	13 886
	Frais d'émission d'emprunt à écarter (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		186 955	IA	15 324
	Renvois : (i) Dont droit au bad;	CP	1 468	(3) Part à moins d'un an ;	CR
	Classe de réserve de propriété : * Immeubles	Stocks :			Crédances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2632

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes ;

(3) Part à plus d'un an ;

Désignation de l'entreprise		100 8 URGENCE	Néant <input type="checkbox"/>
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES			
	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)		DA 10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC
	Réserve légale (3)		DD 1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG 129 192
	Report à nouveau		DH (8 235)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI (2 857)
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
		TOTAL (I)	DL 129 101
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
		TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
		TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 13 265
	Dettes fiscales et sociales		DY 29 264
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
		TOTAL (IV)	EC 42 529
	Ecart de conversion passif *		ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 171 630
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		EB
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}		IC ID IE
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 42 529
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION.

N° 10167 * 20

(3)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire rédigé dans le cadre de la loi
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise : **100 8 URGENCE**

Néant

		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue	FD	FE	FF
	biens *			FI
	services *	FG	FH	351 305
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	351 305			351 305
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP 6 619
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits (I) (11)			FQ 35
		Total des produits d'exploitation (2) (I)		
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FR 357 960
	Variation de stock (marchandises)*			FS
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FT
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FU 1 363
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FV
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FW 129 083
	Salaires et traitements *			FX 32 728
	Charges sociales (10)			FY 154 955
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		FZ 48 732
		- dotations aux provisions		GA 433
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GB
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC
	Autres charges (12)			GD
		Total des charges d'exploitation (4) (II)		
				GE
				GF 367 296
				GG (9 336)
OPÉATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI
	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de placement immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL 1
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Déficiences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
		Total des produits financiers (V)		
				GP 1
PRODUITS FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 103
	Déficiences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
		Total des charges financières (VI)		
				GU 103
				GV (101)
				GW (9 437)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				

(RENOVIS) voir tableau n° 2052-SD 103 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formataire officiel (article 53 V
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		100 8 URGENCE		Neut	<input type="checkbox"/> *		
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	11 954		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	43 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		54 954		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	373		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	48 000		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		48 373		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	6 581		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	412 915		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	415 772		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(2 857)		
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières			HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont { — Crédit bail mobilier *			HP	40 305		
	— Crédit bail immobilier			HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(9) Dont transferts de charges			A1	6 619		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	2 535		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	Exercice N			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Charg es exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détaill des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charg s antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications éclaircissant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 100 8 URGENCE								Neant			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste, à poste			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					30 000	KF	30 000			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Pour l'ensemble] L9		KJ	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Pour l'ensemble] M1		KM	KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Pour l'ensemble] M2		KP	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KS	1 300	KT		KU	1 300		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers*		KV		KW		KX			
		Matiel de transport *		KY	780	KZ		LA	780		
		Matiel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers		LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes			IK		IL		IM			
	TOTAL III			LN	2 080	LO		IP	2 080		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T			
	Autres participations			8U	49 216	8V		8W	49 216		
	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	1 468	IU		IV	1 468		
	TOTAL IV			IQ	50 684	IR		IS	50 684		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	82 764	ØH		ØJ	82 764		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			IN	CØ	par virtement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					IW		30 000	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		IX		IY			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF			
		Installations, agencements et aménagements divers des constructions	IS		MG	MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	1 300 ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agences, aménagements divers	IU		MM	MN		MO			
		Matiel de transport	IV		MP	MQ		MR			
		Matiel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT		MU			
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE			
	TOTAL III			IY		NG		NH	2 080 NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7			
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	1 216 ØZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	1 468 2G		
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 684 2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	34 764 ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

N° 10171 * 15

5 bisPremière obligation (article 83 A
du Code général des impôts)**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2016

Exercice N clos le

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 5

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis) du CGI doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **100 8 URGENCE**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 - col. 2 - col. 5 (5))	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotatio de l'exercice aux comptes d'amortissement (troupeau de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions régl. mentionnées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à intégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit inclus dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Designation de l'entreprise

100 % URGENCE

Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL			EM											
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PF			PF			PG											
Terrains			PI			PJ			PK			PL											
Constructions	Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ										
	Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU										
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV			PW			PX			PY										
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			659			QB			QC			659					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD			QE			QF			QG										
	Matériel de transport			QH			QI			780			QJ			QK			780				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			QM			QN			QO										
	Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT										
	TOTAL III			QU			QV			1 439			QW						QX			1 439	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QN			QP			1 439			QQ			QR			1 439					

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais d'acquisition de titres de participations	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Autres immob. incorpo- relles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4						
	Inst. gén., agenc. et amén. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2						
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9							
Autres immobilisations corporelles	Inst. gén., agenc. et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5						
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3						
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1						
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations	TOTAL IV	NL			NM			NO						
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV							
Total général non vent.	NW			Total général non vent. (NS + NT + NU)	NY			Total général non vent. (NW - NY)	NZ					

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEUX EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler											
Primes de remboursement des obligations											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 52 A
du Code général des impôts)

Neant

Désignation de l'entreprise : 100 % URGENCE

		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice			DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers ¹	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A II) ²	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) ³	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	D3		DA		DS		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations ⁵	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer ⁶	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		62		63		64		65	
		9U		9V		9W		9X	
		66		67		68		69	
		6N		6P		6R		6S	
	Sur stocks et en cours	6T		6U	13 886	6V		6W	
	Sur comptes clients	6X		6Y		6Z		7A	
	Autres provisions pour dépréciation (I) ⁷	7B		TY	13 886	TZ		UA	
	TOTAL III	7C		UB	13 886	UC		UD	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du CGI							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *Emprunt obligataire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 100 8 URGENCE

Neant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM			
	Prêts (U) (2)	UP	UR			US
	Autres immobilisations financières	UT	UV	1 468	1 468	UW
	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	77 936		77 936	
	Crédit représentatif de titres (Provision pour dépréciation prêts et remis en garantie * intérêtement d'estime*)	UO				
	Personnel et comptes rattachés	ZI				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UY				
	Impôts sur les bénéfices	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	VM	10 239		10 239	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	333		333	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
	Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	34 536		34 536	
	Charges constatées d'avance	VS	617		617	
	TOTALS		125 129	VU	125 129	VW
	(1) Montant des	VD				
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF				
RENOVIS	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					
	CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	VG				
	à 1 an maximum à l'origine					
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	13 265		13 265	
	Personnel et comptes rattachés	8C	5 995		5 995	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	17 841		17 841	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 428		5 428	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTALS		VY	42 529	VZ	42 529	
RENOVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		~ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : 100 & URGENCE				Formulaire déposé au titre de l'IR	ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 3,1 1,2 2,0,1,5		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WA		
	de son conjoint		moins part deductible *		à intégrer :	WB			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-i du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		WC			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-i du CGI)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	656	XE			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX		XW			
	Amendes et penalties	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ					
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							17		
Quote-part	Benefices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7			
Régimes d'imposition particulières et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							WO		
Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-i-3 ^e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		XR		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		WQ		
Réintération des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
					TOTAL I		WR		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT		
Régimes d'imposition particulières et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19 % – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs					WW		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							XB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					XA	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :								
	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
Majoration d'amortissement *							XD		
Mesures d'aide à l'investissement et exonérations	Entreprises nouvelles - (Répise d'entreprises en difficultés 44, secteur)	K9	Entreprises nouvelles (44 autres)	L2	Jeunes entreprises innovantes (an 44 autres)	L5	XP		
	Pôle de compétitivité (art. 11 <i>modifié</i>)	L6	Société d'investissements immobiliers cotées (art. 206C)	K3	Zone de reconstruction & de déclin (an 44 autres)	PA			
	Zone franche urbaine (art. 11 <i>modifié</i> et art. 83)	OV	Passion d'emploi à redynamiser (art. 11 <i>modifié</i>)	1F	Zone franche d'activité (art. 11 <i>modifié</i>)	XC			
	Zone de revitalisation rurale (art. 11 <i>modifié</i>)					PC			
Écarts de valeurs liquidatives su OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont deduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	Z1		XG			
Dédiction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)			XL		XJ		
		déficit (II moins I)					2 201		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL		XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XO
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) OU DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN		2 201

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 100 % URGENCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	12 342	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	12 342	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	2 201	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	14 543	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al. 1 ^e du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : 100 % URGENCE							Neant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC		AFFECTIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		ØD			- Autres réserves	ZJ				
	Prélèvements sur les réserves		ØF			Dividendes	ZE				
	TOTAL I		ØF			Autres répartitions	ZF				
						Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG				
							TOTAL II	ZH			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice							XV				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier							Exercice N :			
	C précisiez le prix de revient des biens pris en crédit-bail							J7			
	YQ										
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	YS										
	- Effets portés à l'escompte et non échus										
DÉTAILS DES POSTES	- Sous-traitance							YT 252			
	- Locations, charges locatives et de copropriété							XQ 17 620			
	C dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois							J8			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS 13 621			
	- Rétronessions d'honoraires, commissions et courtages							YY			
IMPÔTS ET TAXES	- Autres comptes							ST 97 591			
	C dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles							ES			
	ZJ 129 083										
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											
TVA	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW 872			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés							ZS 31 856			
	C dont taxe intérieure sur les produits pétroliers										
Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052											
DIVERS	- Montant de la TVA collectée							YY			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2015) *							OZ			
RÉGIME D/F GROUPE *	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS			
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) :							YP			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL			
RÉGIME D/F GROUPE *	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			
	- Numéro de centre de gestion agréé *							XP			
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)							Si oui cocher 1 Sinon 0			
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA				Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC			
					Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO			
Groupe : résultat d'ensemble	JD				Plus-values à 10 %	JP	Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire rédigé sur l'annexe 55 A
du code général des impôts.

Designation de l'entreprise 100 8 URGENCE

Néant **A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ¹ <small>(1)</small>	Valeur d'origine <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée ² <small>(3)</small>	Amortissements pratiques en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements ³ <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
1 Titre de participation AB SANTE	48 000				48 000
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxable à 19 % (11) <small>(12)</small>
			19 % <small>(13)</small>	15 % ou 16 % <small>(14)</small>	0 % <small>(15)</small>	
13 43 000	(5 000)	(5 000)				
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés						
24 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
25 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
26 Amortissements non pratiques en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1960, 1968 et 1975, effectivement utilisés						
27 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de dix ans						
28 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
29 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
30 Divers (détail à donner sur une note annexe)						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)			(5 000)			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)				(A)	(B)	(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)					Ventilation par taux	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(11) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 %, en application des articles 238 bis JA, 298 C et 210 E du CGI.

Formation obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **100 % URGENCE**

Formulaire déposé au titre de l'IR

ELT

EII

Néauill

4

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALEES À COURT TERME

(a) l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintègré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies 1^{er}</i> et <i>1 quater</i> CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintègré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies 1^{er}</i> et <i>1 quater</i> du CGI)	N-3			
		N-4			
		N-5			
	(à préciser) au titre de :	N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

1

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

1

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

³ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **100 8 URGENCE**

Néant

8 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
9 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (ou 16 %) :	
Gains nets retenus de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclues du régime d'long terme (art. 219 I a <i>sous-titres 0 bis</i> du CGI) :	
Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sous-titres 0 bis</i> du CGI) :	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %		Solde des moins-values à 16 %
		(3)	(4)	
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture de l'exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 3 + 4 + 5 - 6 - 7
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture de l'exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

financière obligatoire
article 55A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 100 8 URGENCE		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7				

⁸ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICEDocument obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Designation de l'entreprise	100 % URGENCE	Néant					
Exercice ouvert le : 01/01/2015 et clos le : 31/12/2015	Durée en nombre de mois	1 2					
I - Production de l'entreprise							
Ventes de marchandises	OA						
Production vendue - Biens	OB						
Production vendue - Services	OC	351 305					
Production stockée	OD						
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE						
Subventions d'exploitation reçues et abandon de créances à caractère commercial	OF						
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	35					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI						
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK						
Plus values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL						
Rentrees sur créances amorties jusqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT						
TOTAL 1	OM	351 341					
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)							
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON						
Variation de stocks (marchandises)	OO						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	1 363					
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ						
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	72 951					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS						
Charges deductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU						
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW						
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY						
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I., P.P.	OZ						
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9						
TOTAL 2	OJ	74 315					
III - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	277 026				
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA		277 026				
Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.							
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV						
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		351 305				
Periode de référence	GY	/	GZ	/	/	/	/
Date de cessation	HR	/		/	/	/	/
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).							
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges deductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.							

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Lorsqu'une obligation
(art. 38 de l'art. III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1 (1)
1

Néant

EXERCICE CLOS LE 3112015

N° SIRET

48026032200031

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 100 % URGENCE

ADRESSE (voie) 114 RUE JEAN JAURES

CODE POSTAL 59491

VILLE VILLENEUVE D'ASCQ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Denomination

Y.D. HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

1811639004

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

4

Voie

RUE DES MESANGES

Code Postal

62880

Commune

ESTEVELLES

Pays

FR

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

1811639004

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

FR

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

1811639004

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

FR

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

1811639004

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

FR

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

BARBIER

Prénom(s) FREDERIC

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date 01/01/1964

N° Département 59

Commune

VILLENEUVE D'ASC

Pays

FR

Adresse :

N°

22

Voie

RUE MARIUS BRUNAU

Code Postal

59260

Commune

LEZENNES

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom patronymique

BARBIER

Prénom(s) FREDERIC

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date _____

N° Département _____

Commune _____

VILLENEUVE D'ASC

Pays

FR

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux soumis en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MMF pour Madame ou MME pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détiennent directement au moins 10 % du capital)

1
1

(0)
Néan

EXERCICE CLOS LE 13.1.1.2.2.0.1.5.

N° SIRET 4 8 0 2 6 0 3 2 2 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 100 % URGENCE

ADRESSE (voie) 114 RUE JEAN JAURES

CODE POSTAL 59491

VILLE VILLENEUVE D'ASCO

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTIENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux successifs en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DONNEES D'IDENTIFICATION

A. IDENTIFICATION DU DECLARANT

SIREN du déclarant	480260322
Désignation du déclarant	100 % URGENCE 114 RUE JEAN JAURES 59491 VILLENEUVE D ASCQ MARVALIN.VANELLE@ORANGE.FR
Code activité NAF	8690A
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP.

B. REGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2015
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2015
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
---------------------	-----



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01/01/2015 et clos le 31/12/2015	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	<input checked="" type="checkbox"/> Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société: SARL 100 % URGENCE		Adresse du siège social:
SIRET	4 8 0 2 6 0 3 2 2 0 0 0 3 1	Ancienne adresse en cas de changement:
Adresse du principal établissement: 114 RUE JEAN JAURES 59491 VILLENEUVE D ASCQ		

REGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE
Activités exercées **AMBULANCES** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	2 201
-------------------	------------------------------	--------------------------	---------	-------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
-------------------------------------	-------------------------------	----------------------	-----------------------

Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies
--------------------------------------	---	--------------------	---

Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
---	--	---

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu:
N° décret du CGA	Qualité et nom du signataire:
Tél:	Signature:

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2016

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2^e du 3 de l'article 158 du CGI *i*

Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾ **Total (a à h)**

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

For more information about the study, please contact Dr. John Smith at (555) 123-4567 or via email at john.smith@researchinstitute.org.

H | DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (iii)

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

Régressions d'honoraires, de commissions et de courtages 8

MVLT réalisée au cours

COMPTES ANNUELS

100 % URGENCE
114 RUE JEAN JAURES
59491 VILLENEUVE D ASCQ

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Jean-Paul MARVALIN

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

82 Avenue Kleber
59240 DUNKERQUE

ETATS FINANCIERS

Bilan

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	30 000		30 000	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 300	659	641	
Autres immobilisations corporelles	780	780		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	1 216		1 216	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 468		1 468	
Actif immobilisé	34 764	1 439	33 325	
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	77 936	13 886	64 051	
Autres créances	45 108		45 108	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Dont actions propres :				
Disponibilités	28 530		28 530	
Charges constatées d'avance	617		617	
Actif circulant	152 191	13 886	138 306	
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL	186 955	15 324	171 630	

STATE OF PARTS

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel (dont versé :)	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :)		
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants :)	129 192	
Report à nouveau	(8 235)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(2 857)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	Capitaux propres	129 101
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	Autres fonds propres	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	Provisions pour risques et charges	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 265	
Dettes fiscales et sociales	29 264	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
	Dettes	42 529
	Ecarts de conversion passif	
	TOTAL	171 630

Compte de résultat

COMPTES DE RÉSULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	351 305		351 305	
Chiffre d'affaires net	351 305		351 305	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			6 619	
Autres produits			35	
		Produits d'exploitation	357 960	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			1 363	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			129 083	
Impôts, taxes et versements assimilés			32 728	
Salaires et traitements			154 955	
Charges sociales			48 732	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			433	
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
		Charges d'exploitation	367 296	
		Résultat d'exploitation	(9 336)	
		Bénéfice attribué ou perte transférée		
		Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		Produits financiers	1	
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			103	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		Charges financières	103	
		RESULTAT FINANCIER	(101)	
		Résultat courant avant impôts	(9 437)	

COMPTÉ DE RÉSULTAT (SUITE)

Rubriques		Montant N	Montant N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 954	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		43 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Produits exceptionnels	54 954	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		373	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		48 000	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
	Charges exceptionnelles	48 373	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 581	
Participation des salariés au résultat de l'entreprise			
	Impôts sur les bénéfices		
	Total des produits	412 915	
	Total des charges	415 772	
	BENEFICE OU PERTE	(2 857)	

MISSION DE PRÉSENTATION**Attestation d'expert-comptable****Mission de présentation des comptes annuels**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **100 % URGENCE** pour l'exercice du **01/01/2015 au 31/12/2015** et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent **9** pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du Bilan en Euros : 171 630

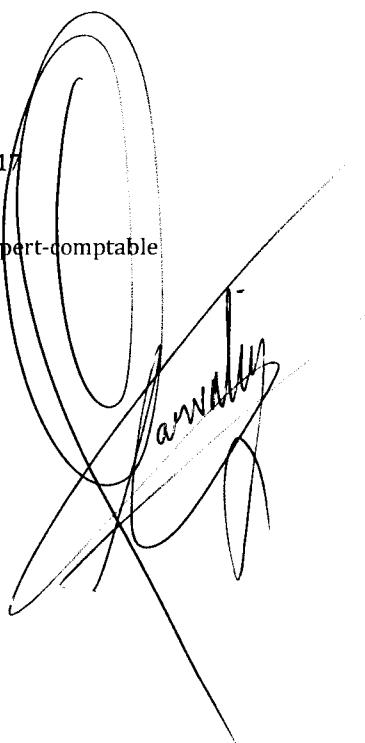
Chiffre d'affaires en Euros : 351 305

Résultat net comptable en Euros : (2 857)

Fait à

Le 10 janvier 2017

Signature de l'expert-comptable



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. P. Lannier". The signature is written over a large, roughly circular outline, likely a template for a stamp or official seal.

SARL 100% URGENCE

**Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros**

**114 rue Jean Jaurès
59191 VILLENEUVE D'ASCQ**

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 28 décembre 2016

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Le 28 Décembre 2016 à 17h00

Les associés de la société SARL 100 % URGENCE au capital de 10 000 € (500 parts de 20 € chacune), se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation du Gérant, faite conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents et ont signé la feuille de présence :

- S.A.S. YD Holding, propriétaire de 475 parts représentée, par Monsieur Yohan DEUNETTE
- Monsieur Frédéric BARBIER, propriétaire de 25 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Yohan DEUNETTE.

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble 475 actions, représentant plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires.

Le président met à la disposition des associés :

- Le rapport de gestion du Gérant
- L'inventaire
- Les comptes annuels
- Le texte des projets et résolutions soumises à l'approbation des comptes

Puis lecture est donnée des rapports du Gérant.

La discussion est ouverte,

Personne ne demandant la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS ORDINAIRES

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de du Gérant sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2015, les approuve tels qu'ils ont été présentés par le Gérant et qui font apparaître pour ledit exercice une perte nette comptable de 2 857 €.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de la façon suivante :

- Report à nouveau 2 857 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte de l'absence de distribution de dividendes.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

En application de l'article 233 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée constate l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies et d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



SARL 100% URGENCE

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros

114 rue Jean Jaurès
59191 VILLENEUVE D'ASCQ

REÇU GREFFE le
19 JAN. 2017
TRIBUNAL COMMERCIAL
LILLE METROPOLE

**RAPPORT DE GESTION DU 28 DECEMBRE 2016 SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Mesdames, Messieurs,

Nous allons vous réunir en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et à l'article des statuts en vue de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Analyse de la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les comptes annuels ont été établis selon les prescriptions du droit comptable.

Le chiffre d'affaires global de l'exercice s'est élevé à 351 305 €.

Les consommations de l'exercice s'élèvent à 163 174 €.

Le résultat d'exploitation fait apparaître une perte comptable de (9 336 €).

Le résultat courant avant impôts fait apparaître une perte comptable de (9 437 €).

Le compte de résultat fait apparaître une perte nette comptable de (2 857€).

Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice soit la somme de (2 857 €) de la façon suivante :

Affectation de la perte nette comptable de l'exercice soit (2 857 €), au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte de l'absence de distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée constate l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code.

Délai de Règlement pratiqués

Les délais de paiement de nos fournisseurs sont inférieurs à 30 jours.

Perspectives

Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016, nous poursuivons nos efforts afin de développer encore notre activité et de satisfaire nos clients.

Divers

Nous vous rappelons que notre société n'a aucune activité en matière de recherche et de développement.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire nous vous demandons d'approuver les comptes, d'affecter le résultat de l'exercice, de donner quitus de sa gestion à la Gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous seront proposées recevront votre agrément.

Fait à ESTEVELLES le 28 décembre 2016

Yohan DEUNETTE, Gérant

